

Nombre de membres  
En exercice : 9  
Présents : 7  
Pouvoirs : 1  
Votants : 8

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

647

30 MARS 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix mars à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire  
Date de convocation : 6 mars 2023

**PRÉSENTS :** LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles, LIONS Pascale

**Absente excusée :** DEBRUYNE Caroline

**Absent non excusé :** M THIBAULT Darig

**Pouvoirs :** Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN

**Secrétaire de séance :** Mme FICHTEN M. Pierre

### 380-DEVIS CABLAGE DES CANDELABRES LOTISSEMENT « LES HAUTS DE ST CLAIR » sis aux COSSES DE MONTCHENU

Monsieur le maire expose au conseil que le câble d'alimentation des mâts d'éclairage du lotissement posé par EIFFAGE en 2015 a été volé avec détérioration des coffrets de raccordement. Afin d'assurer l'éclairage des voies publiques desservant ce quartier, il convient de procéder à son remplacement. Un devis de l'entreprise R2 domiciliée à Noyers sur Cher (titulaire du marché de maintenance de l'éclairage public de la commune) est présenté au conseil pour la somme de 4 958.69 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité ce devis.

Les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au budget 2023

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.**

**Le Maire, LIONS Gilles**

**Transmis en préfecture le 25 mars 2023**

**Certifié exécutoire le 25 mars 2023**



*[Handwritten signature]*